

ÉNERGIE, CLIMAT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'énergie
et du climat*

Arrêté du 7 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 14 septembre 2005 désignant les salariés du Commissariat à l'énergie atomique habilités à exercer les vérifications sur pièces ou sur place prévues par l'article 54-I de la loi n° 63-156 du 23 février 1963

NOR : DEVR1632338A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'économie et des finances en date du 7 novembre 2016, l'arrêté du 14 septembre 2005 désignant les salariés du Commissariat à l'énergie atomique habilités à exercer les vérifications sur pièces ou sur place prévues par l'article 54-I de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 est ainsi modifié : au lieu de : « Mme Isabelle Da Silva », lire : « Mme Isabelle Goetz ».